

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 23 janvier 2023 à 18h00

Étaient présents : Mmes Armelle BERNARD, Stéphanie DAVEAU, Véronique HOFFMANN, Isabelle HUGO-SIMON, Catherine LEPRUN, MM. Christian BERTAUX, Pascal DURANG, Daniel GERARDIN, Dominique GRANDIEU, MASSON Eric, Didier PERROLLAZ et Lionel RISSE.

Étaient absents : Mme Brigitte CASUCCI donne pouvoir à Mme Véronique HOFFMANN, Mme Céline LUX donne pouvoir à Mme Stéphanie DAVEAU.

Secrétaire : Mme Valérie DROUANT

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Décisions du Maire
- Constitution d'un groupement de commandes avec le Bassin de Pompey pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique
- Remplacement d'un membre bénévole du CCAS
- Enquête publique – Autorisation environnementale PAPREC pour l'extension et l'exploitation d'un centre de transit de déchets équipements électriques et électroniques (D3E) et déchets dangereux avec développement d'activité de démantèlement des D3E
- Questions diverses

Approbation du dernier procès-verbal

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal du 5 décembre 2022 : Pas de remarque.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

N° 19/2022 – Prise en charge de la première partie du BAFA auprès de l'UFCV pour Madame Isabeau ADAM pour un montant de 372,00 €. Il est précisé que la Commune prend en charge financièrement un BAFA par an.

N° 20/2022 – Dénonciation du Contrat Enfance et Jeunesse au 31/12/2021 pour une prise de relais de la Convention Territoriale Globale de la Caisse d'Allocation Familiale.

1 - Constitution d'un groupement de commandes avec le Bassin de Pompey pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique

Le Bassin de Pompey et la plupart de ses communes membres achètent actuellement le gaz et l'électricité dans deux groupements de commande distincts dont les caractéristiques principales sont synthétisées ci-après :

	FOURNITURE	
	ELECTRICITE	GAZ
Membres Groupement Commande (GC)	16 membres (Bassin de Pompey + toutes les communes + les CCAS de Champigneulle et de Pompey)	11 membres (Bassin de Pompey + les communes sauf Champigneulle, Liverdun et Montenois)
Echéance GC	31/03/2025	30/06/2025
Accord cadre (AC)	01/04/2022 – 31/03/2025	01/07/2022 – 30/06/2024 <i>reconductible jusqu'au 30/06/2025</i>
Marché subséquent (MS) en cours	MS2 de 12 mois 01/07/2022 – 30/06/2023 <i>Titulaire : EDF</i>	MS1 de 12 mois 01/07/2022 – 30/06/2023 <i>Titulaire : Total Energies</i>

Dans le contexte d'explosion des prix de l'énergie, la démarche de constitution d'un nouveau groupement de commande unique, couvrant un périmètre plus large et pour une durée indéterminée, a été validée lors du Comité stratégique du 03 janvier 2023. Ainsi constitué, le groupement de commande permettra d'acheter différents types d'énergie, voire ultérieurement des services en matière d'efficacité énergétique.

Une procédure de résiliation avec l'ensemble des titulaires des deux accords-cadres à échéance des marchés subséquents en cours, soit le 30 juin 2023, va être engagée.

Le nouveau groupement de commandes intéresserait les seize (16) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxieres-aux-Dames, Champigneulle, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Montenois, Pompey, Saizerais, les CCAS de Champigneulle et Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature des marchés avec l'aide, le cas échéant, d'une ingénierie extérieure désignée préalablement. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

L'adhésion de l'ensemble des parties conditionne la publication du marché pour le premier accord cadre, il conviendra donc que les conseils des communes concernées aient délibéré préalablement au lancement du marché.

Calendrier prévisionnel :

- o Délibération et approbation de la convention constitutive du groupement de commande par l'Assemblée délibérante de chaque membre adhérent : début mars 2023 au plus tard
- o Accord-cadre :
 - Mars 2023 : Publication
 - Avril 2023 : Réception des offres
 - Début mai 2023 :
 - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
 - Notification aux candidats évincés
 - Bureau délibératif
 - Mi-mai 2023 :
 - Notification au titulaire
 - Début de l'accord-cadre

- Marchés subséquents n°1 :
 - 2^{ème} quinzaine de mai 2023 : Publication
 - Fin mai 2023 :
 - Réception des offres
 - Bureau délibératif
 - Notification au titulaire et aux candidats évincés
 - 1er juillet 2023 : Début des marchés subséquents

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser M. le Maire à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant de la commune élu parmi les membres de la Commission d'Appels d'Offres de la commune (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de convention au groupement de commande pour l'achat d'énergie et de services en matière d'efficacité énergétique ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ;
- désigne M. Dominique GRANDIEU, membre titulaire, et M. Daniel GERARDIN, suppléant, représentants de la Commune au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes.

2 - Remplacement d'un membre bénévole du CCAS

M. le Maire rappelle les délibérations :

- n° 13 du 22/06/20 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration à 12,
- n° 7 du 21/09/20 fixant le nombre des membres à 14,
- n° 8 du 06/12/21 remplaçant un membre du CCAS.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Sven MAJCHRZAK, Animateur à l'EHPAD Les Hêtres est parti et a été remplacé par Mme Fabienne GEORGES.

Aussi, M. le Maire propose de maintenir le nombre des membres du CCAS à 14.

Les représentants qui siégeront au Conseil d'Administration sont les suivants :

Membres du Conseil :	Membres extérieurs :
M. GRANDIEU Dominique, Pdt	M. DE LUCA Ugo
Mme CASUCCI Brigitte, Vice-Pdte	Mme DINANT Claudine
M. GERARDIN Daniel	Mme GRANDIEU Rachel
Mme BERNARD Armelle	Mme LEPICIER Marie-Joséphé
Mme HOFFMANN Véronique	Mme GEORGES Fabienne
Mme LUX Céline	M. PREVOT Jérôme
M. RISSE Lionel	Mme PAYA Sandra

M. le Maire précise qu'en cas d'absence de Mme GEORGES, elle sera remplacée par Mme Sylvie NIMIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient à 14 le nombre des membres et désigne les représentants mentionnés ci-dessus au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

3 - Enquête publique – Autorisation environnementale PAPREC pour l'extension et l'exploitation d'un centre de transit de déchets équipements électriques et électroniques (D3E) et déchets dangereux avec développement d'activité de démantèlement des D3E

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du 8 décembre 2022, M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société PAPREC D3E pour l'extension et l'exploitation d'un centre de transit de déchets équipements électriques et électroniques (D3E) et déchets dangereux avec développement d'activité de démantèlement des D3E situé sur le territoire des communes de Pompey et Custines.

Cette enquête publique, d'une durée de 32 jours consécutifs, aura lieu du mardi 3 janvier 2023 à partir de 9h au vendredi 3 février 2023 inclus à 17h dans les mairies de Pompey et Custines.

Dès l'ouverture de cette enquête, et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture, notre Conseil Municipal est appelé, en application des dispositions de l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, à formuler un avis sur cette demande d'autorisation environnementale et ce avant le 18 février 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société PAPREC D3E.

QUESTIONS DIVERSES

M. Dominique GRANDIEU :

- Site Pasteur : M. le Maire informe les membres présents qu'il a rencontré le 17 janvier dernier, M. Sébastien DOSE, Vice-Président Urbanisme, M. Jean MUNIER, Service Aménagement Durable et Transitions Territoriales du Bassin de Pompey et M. Jacques-Alexandre VIGNON de la Société Les Constructeurs du Bois, pour une présentation du projet. L'architecte, présente en viso, a quelques points à voir avec les services du Bassin de Pompey avant le 20/02/23 date de dépôt du Permis de Construire.

- Voirie et infrastructures du Bassin de Pompey : M. le Maire a rencontré cette après-midi avec M. Daniel GERARDIN, M. Jean-Jacques MAXANT, Vice-Président délégué à l'Espace Public et à l'Aménagement Durable, M. Bruno PELLERIN, Directeur Aménagement Durable et Transition Territoriale, Mme Christelle LEBEL, Responsable de pôle infrastructures et gestion de l'espace public, M. Jean-Philippe TURBAN, Technicien infrastructures, M. Xavier GARNIER, Technicien responsable éclairage public et M. Fabien BRAYER, Surveillant de travaux. Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) Voirie 2023/2026 a été confirmé :

- Rue Jean Moulin : démarrage des travaux le 27/03/23, pour une durée de 8 mois,

- Chemin des Tuiliers : pas de date exacte mais retenu au programme de maintenance de niveau 4 ce qui équivaut à des travaux neufs,

- Pré Fourrot : réfection de l'enrobée.

Le montant total du PPI s'élève à 470 000 € auxquels il faut ajouter 300 000 € pour les réseaux eau et assainissement de la Rue Jean Moulin.

M. Daniel GERARDIN rapporte que dans le cadre de son plan lumière, les services du Bassin de Pompey, changeront à Faulx quelques luminaires sur plusieurs rues. Il est prévu sur l'ensemble des 13 communes le remplacement d'environ 6 000 points sur 4 ans afin d'économiser 84 % sur leur consommation.

- Chemin des Combes : Une équipe se rendra sur place

- Pont du Chambion : Le rapport du Bureau d'Etudes préconise de conserver l'architecture et de renforcer l'ouvrage par l'ajout de piliers, après sondages de sol et accord de la Police de l'Eau. Les travaux sont prévus sur 2023.

- Dossiers à suivre : Plan stationnement, parking Rue Pasteur, éclairage parking école, aspect sécuritaire entrées du village (vitesse excessive), extension éclairage public Chemin de la Maix, dos d'âne devant Garage BASTIEN, ...

- Réhabilitation Maison Pour Tous : M. Arnaud KLAUS, Architecte, doit remettre l'estimation cette semaine afin de déposer les dossiers de demandes de subventions (DETR, DSIL, Fonds Verts, ...) avant le 03/02/23. Les travaux pourront être programmés en 2024 et financés par un emprunt. Suite au changement de Trésorerie, un rendez-vous est prévu le 8 février prochain avec M. Yannick MEYER, Inspecteur Divisionnaire et Conseiller aux décideurs locaux.

Mme Isabelle HUGO-SIMON :

- Finances :

Mme Isabelle HUGO-SIMON annonce que les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'année 2022 seront déficitaires. Le résultat de fonctionnement est principalement lié à la hausse des tarifs gaz qui doit être compensé sur 2023. Le déficit sera comblé par l'excédent reporté mais le Budget Primitif 2023 sera difficilement bouclé.

M. le Maire demande qu'une réflexion soit menée sur la mise en place d'économies d'énergie et sur les travaux à prévoir dans la cuisine de la Salle des Fêtes (électroménager, carrelage mural, ...). Ce lieu se dégrade de plus en plus et pose problème lors des locations. M. Christian BERTAUX demande si des devis de remise en état ont été demandés et se propose de le faire.

M. le Maire a également évoqué que la 2^{ème} loi des finances de décembre 2022 a modifié les conditions de reversement de la Taxe d'Aménagement de l'EPCI aux communes par rapport à leurs compétences respectives. L'article de l'Association des Maires sera communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal.

M. Pascal DURANG :

- Travaux école : Des devis pour le remplacement des porte-fenêtres ont été reçus. La décision de les budgétée sera prise lors de la prochaine Commission Finances. En ce qui concerne la fuite au niveau de la toiture, M. Pascal DURANG suggère de revoir avec l'entreprise.

M. Daniel GERARDIN :

- Repas des anciens : M. Daniel GERARDIN rappelle qu'il aura lieu le dimanche 12 février 2023 et établit la liste des élus qui seront présents pour la mise en place le même jour à 9h à la Salle des Fêtes.

M. Christian BERTAUX :

- Centre Pompidou Metz : M. Christian BERTAUX informe les membres présents qu'un vernissage aura lieu le jeudi 02/02/23. Si des élus sont intéressés, il convient de se rapprocher de lui.

M. Dominique GRANDIEU :

- Projet éolien : M. le Maire demande que chaque élu se positionne quant à ce projet en tenant compte de la situation financière compliquée de la Commune et des recettes qui s'amenuisent. Plusieurs membres présents ont fait part de leur point de vue, suggestions et idées. D'autres réunions seront programmées.

La séance est levée à 19h40.